



## RÈGLEMENT GÉNÉRAL DU CONCOURS : Journée du compliment (le « Règlement »)

Febelco CV (ci-après dénommé « FEBELCO »), dont le siège social est situé à 9100 Saint-Nicolas, Eigenlostraat 1, BCE 0458.780.306, organise l'« Action pour la journée des compliments » (ci-après dénommée « Concours »). Le Concours se déroule du 1er mars 2022 au 4 mars 2022 à 23 h 59.

Le Concours implique que le participant envoie à FEBELCO une photo originale d'un compliment qu'il a fait à des collègues/clients via Google Forms. À la fin du Concours, un jury choisira les 3 compliments les plus originaux parmi les candidatures.

Les gagnants sont choisis par un jury indépendant composé d'employés de FEBELCO sur la base des critères suivants : originalité, sincérité, humour, description de la raison du compliment.

Les prix sont les suivants : 3 lots Febelcare.

Les gagnants seront contactés par courrier électronique peu après la fin du Concours, afin de leur expliquer les autres formalités liées au prix.

Le prix sera remis en concertation avec le gagnant concerné, sous réserve d'éventuels contrôles d'identité conformément à l'identité déclarée au moment de la participation.

### Participation à nos concours

Nos concours sont ouverts à tout pharmacien indépendant client de FEBELCO et établi en Belgique, ainsi qu'à tous les salariés de FEBELCO, à l'exception :

- des personnes qui participent directement ou indirectement à l'organisation du concours concerné.

De plus, pour pouvoir participer, le participant doit :

- être majeur ;
- participer en son propre nom ;
- être domicilié en Belgique ;
- envoyer un compliment original via Google Forms Journée du compliment <https://forms.gle/a5VoYUPx9j84NbqB7>

Febelco cv - Eigenlostraat 1, 9100 Sint-Niklaas  
T. +32 3 780 80 00 - KBO BE 0458.780.306 -RPR Gent,  
afdeling Dendermonde - [www.febelco.be](http://www.febelco.be)

KBC: BE75 408050002151 - KRED BE BB  
BNP PARIBAS FORTIS: BE49 0013 6204 2371 GEBA BE BB  
ING: BE633200 5500 2508 - BBRU BE BB



Les participants reconnaissent avoir accepté irrévocablement le présent Règlement du seul fait de leur participation.

La participation à un concours est sans obligation d'achat. Si un formulaire d'inscription doit être rempli, seuls les formulaires d'inscription dûment remplis et reçus avant la fin du concours seront pris en compte.

Chaque Pharmacie ne peut participer au concours qu'une seule fois par numéro APB unique, sauf indication contraire dans le règlement spécifique du concours.

FEBELCO pourra à tout moment exclure toute personne du Concours pour une durée déterminée en cas de manquement à l'une quelconque des conditions de participation ou en cas d'abus, de tromperie ou de mauvaise foi.

### Prix

FEBELCO n'offre aucune garantie d'aucune sorte quant au prix. FEBELCO n'est pas responsable des accidents ou dommages qui sont (in)directement liés à un prix gagné. Un prix ne peut être attribué qu'au gagnant (titulaire du numéro de téléphone/adresse électronique). Un prix est indivisible et doit être accepté tel quel. Un gagnant ne peut pas demander l'échange de son prix contre de l'argent ou tout autre avantage en nature. FEBELCO se réserve le droit d'offrir un prix de la même valeur que le prix indiqué. Le prix est personnel et ne peut être cédé à des tiers sans l'accord exprès écrit de FEBELCO. Toute taxe supplémentaire sera à la charge du gagnant.

Si un prix est envoyé, FEBELCO n'est pas responsable des dommages, retards de livraison ou de réception, ou perte du prix par les services postaux ou par le coursier. Dans le cas où les prix sont envoyés par courrier recommandé, FEBELCO n'est pas non plus responsable des dommages, pertes ou retards si le prix n'est pas récupéré par le gagnant.

### Confidentialité

FEBELCO cv est le responsable du traitement des données à caractère personnel dans le cadre du Concours. Les données à caractère personnel sont traitées par FEBELCO conformément au Règlement général sur la protection des données (Règlement 2016/679) et à notre déclaration générale de confidentialité.

Nous utilisons les données pour organiser et mener le Concours (gestion des inscriptions, sélection d'un gagnant, etc.) et à des fins

Febelco cv - Eigenlostraat 1, 9100 Sint-Niklaas  
T. +32 3 780 80 00 - KBO BE 0458.780.306 -RPR Gent,  
afdeling Dendermonde - [www.febelco.be](http://www.febelco.be)

KBC: BE75 408050002151 - KRED BE BB  
BNP PARIBAS FORTIS: BE49 0013 6204 2371 GEBA BE BB  
ING: BE633200 5500 2508 - BBRU BE BB



**FEBELCO**

d'analyse (car nous pensons qu'il est important de garder une trace de certaines statistiques du concours ou de l'action). En outre, les données des gagnants peuvent être traitées pour des raisons fiscales et de conformité interne. Nous conservons les données relatives au nom, à la soumission et à l'adresse électronique pendant un mois maximum après la fin du Concours, et dans la mesure où le participant a consenti à leur utilisation à d'autres fins, pas plus longtemps que nécessaire pour le traitement de la finalité pour laquelle elles ont été collectées. Seulement si le participant y a consenti, nous utilisons les données pour envoyer certaines communications (newsletters et/ou campagnes commerciales et promotions). Cette autorisation peut être retirée à tout moment. Nous ne partageons pas de données avec des tiers, sauf indication contraire lors de l'enregistrement de la participation. Pour toute autre question ou information sur le traitement des données à caractère personnel ou pour exercer le droit de consultation, de rectification, de suppression, de limitation, d'opposition et de transférabilité, nous sommes joignables à l'adresse [dpo@febelco.be](mailto:dpo@febelco.be) ou par courrier adressé à FEBELCO cv, Eigenlostraat 1, 9100 Saint-Nicolas, Belgique (à l'attention du délégué à la protection des données). Si vous le souhaitez, une plainte peut être déposée auprès de l'Autorité de protection des données.

### Généralités

Aucune correspondance ne sera établie (correspondance, courriers électroniques et/ou conversations téléphoniques) concernant le règlement du concours, l'organisation, le déroulement et/ou le résultat contraignant et irrévocable du concours. Toutes les annonces supplémentaires en rapport avec le Concours s'appliquent en plus du présent Règlement. Les résultats et les décisions de FEBELCO et de tout jury de concours ne peuvent être contestés.

FEBELCO se réserve le droit d'enquêter sur toute plainte relative au Concours. Sa décision en la matière est irrévocable et ne peut être contestée.

Les participants ne peuvent en aucun cas demander le remboursement des frais qu'ils ont engagés dans le cadre de leur participation au Concours.

Les plaintes concernant le Concours doivent être formulées par écrit, dans un délai de 48 h après avoir rempli le formulaire de participation en ligne, à l'adresse suivante : FEBELCO, Département Marketing, Eigenlostraat 1, 9100 Saint-Nicolas. Les plaintes orales ou téléphoniques ne seront en aucun cas traitées. Les plaintes soumises après le délai

Febelco cv - Eigenlostraat 1, 9100 Sint-Niklaas  
T. +32 3 780 80 00 - KBO BE 0458.780.306 -RPR Gent,  
afdeling Dendermonde - [www.febelco.be](http://www.febelco.be)

KBC: BE75 408050002151 - KRED BE BB  
BNP PARIBAS FORTIS: BE49 0013 6204 2371 GEBA BE BB  
ING: BE633200 5500 2508 - BBRU BE BB



décrit ci-dessus ou qui ne sont pas soumises par écrit ne seront pas prises en considération.

Toute tentative de fraude sera sanctionnée par l'exclusion immédiate du participant. Les personnes qui falsifient le Concours de quelque manière que ce soit, commettent une infraction au présent Règlement ou tentent de le faire, seront entièrement exclues du Concours et leur participation sera considérée comme inexistante.

FEBELCO se réserve le droit de poursuivre par voie judiciaire toute tentative de fraude dans le cadre du Concours. En cas de non-coopération, d'abus (au sens large du terme) ou de violation d'un des articles du présent Règlement ou d'une des dispositions précitées, FEBELCO a le droit d'exclure le participant à tout moment du Concours, sans préjudice du droit de FEBELCO de réclamer des dommages et intérêts, pour tout dommage causé directement ou indirectement par le participant ou par son état de manquement persistant.

FEBELCO n'est pas responsable si, pour cause de force majeure ou pour toute autre raison indépendante de sa volonté, la durée du concours est modifiée ou si le concours est modifié ou annulé. FEBELCO n'est pas non plus responsable d'un problème dans les services de communication ou postaux (surcharge d'un réseau GSM, défaillance d'une partie du réseau, retard, grève, dommages ou pertes, etc.) qui empêche la participation.

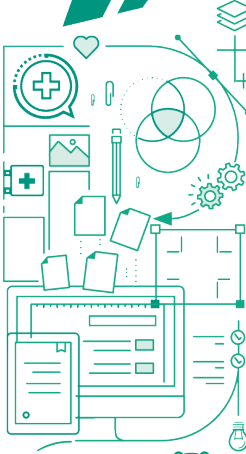
Le participant accepte que FEBELCO ait un intérêt commercial légitime à reproduire et publier le prénom et/ou les réponses gagnantes à titre gratuit, et ce sans aucune restriction territoriale ou temporelle, dans le cadre de la communication relative au concours ou pour la promotion des activités de FEBELCO. Le participant accepte que FEBELCO affiche la photo du participant dans cette publication.

Les erreurs d'impression, d'orthographe ou autres ne peuvent être invoquées pour justifier une quelconque obligation de la part de l'organisateur.

FEBELCO peut modifier ce Règlement à tout moment. L'ancienne version ne restera alors valable que pour les concours en cours à ce moment-là.

En cas de litige dans le cadre des concours de FEBELCO, seuls les cours et tribunaux d'Anvers sont compétents.

Facebook ne soutient ni ne promeut ce concours et ne peut être tenu responsable des problèmes qui pourraient survenir.



Febelco cv - Eigenlostraat 1, 9100 Sint-Niklaas  
T. +32 3 780 80 00 - KBO BE 0458.780.306 -RPR Gent,  
afdeling Dendermonde - [www.febelco.be](http://www.febelco.be)

KBC: BE75 408050002151 - KRED BE BB  
BNP PARIBAS FORTIS: BE49 0013 6204 2371 GEBA BE BB  
ING: BE633200 5500 2508 - BBRU BE BB